



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

établissements d'accueil

Question écrite n° 88641

Texte de la question

M. Jean-Marc Nesme demande à M. le ministre délégué à la sécurité sociale, aux personnes âgées, aux personnes handicapées et à la famille de bien vouloir le tenir informé de la suite qu'il envisage de réserver au projet très utile, car il répond à une demande importante, qui vise à la création d'un brevet professionnel de la jeunesse, de l'éducation populaire et de sports en animation sociale avec une option complémentaire personnes âgées.

Texte de la réponse

A la suite de la présentation, en novembre 2003, du rapport de la mission « vie sociale des personnes âgées », le ministre chargé des personnes âgées a préconisé l'ouverture prioritaire d'un chantier sur la création d'un diplôme relatif à l'animation auprès des personnes âgées. Un travail d'expertise approfondi a été mené, notamment auprès de nombreux professionnels intervenant dans des structures sociales et médico-sociales, sous l'égide d'un comité de pilotage associant des membres des deux commissions professionnelles consultatives concernées (CPC des métiers du sport et de l'animation et CPC du travail social et de l'intervention sociale). Ce travail a permis de conclure à l'opportunité de la création d'une spécialité du brevet professionnel de la jeunesse, de l'éducation populaire et du sport (BP JEPS) articulée autour de la prévention de la rupture, du maintien ou de la réactivation du lien social. C'est ainsi que par arrêtés du 13 décembre 2005, publiés au Journal officiel du 21 décembre 2005, ont été institués, d'une part, une spécialité « animation sociale » du BP JEPS et, d'autre part, deux certificats de spécialisation « animation et maintien de l'autonomie de la personne » et « animation et insertion sociale » destinés aux titulaires d'autres spécialités du BP JEPS, afin que ceux-ci puissent intervenir auprès de personnes temporairement isolées ou vivant une situation de perte d'autonomie individuelle importante.

Données clés

Auteur : [M. Jean-Marc Nesme](#)

Circonscription : Saône-et-Loire (2^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 88641

Rubrique : Personnes âgées

Ministère interrogé : sécurité sociale, personnes âgées, personnes handicapées et famille

Ministère attributaire : sécurité sociale, personnes âgées, personnes handicapées et famille

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 14 mars 2006, page 2723

Réponse publiée le : 9 mai 2006, page 5006